

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 50 (1965)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

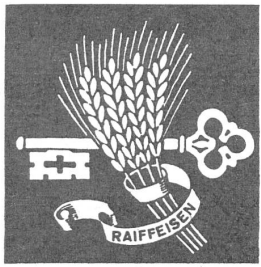
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lausanne, mars 1965
50^e année N° 3
Paraît chaque mois

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de poivre) à Saint-Gall. Téléphone (071) 22 73 81

Chronique économique et financière

Situation économique

Avec les chiffres publiés, il nous est possible actuellement de dresser un tableau complet de l'évolution des principaux secteurs de notre économie en 1964. Bien que nous continuions à vivre dans une euphorie conjoncturelle, ce tableau n'en est pas moins assombri par l'événement capital que constitue la publication d'un déficit commercial jamais atteint jusqu'ici. Pour la première fois dans l'histoire économique suisse, ce déficit a franchi le cap des 4 milliards de francs. En effet, il a atteint 4079,2 millions, de 3547,7 millions qu'il était en 1963. Il a marqué ainsi une augmentation de 15 %.

Pour l'ensemble de l'année 1964, les importations suisses se sont élevées à 15 540 millions de francs (contre 13 989 millions l'année précédente) alors que les exportations n'atteignaient que 11 461,6 millions (10 441,7 millions en 1963). Nos importations ne sont plus couvertes que par 73,8 % de nos exportations (74,6 % en 1963). En proportion, nos importations ont progressé de 11,1 %, tandis que nos exportations n'augmentaient que de 9,8 %. En volume, nos importations ont atteint 21,9 millions de tonnes (21,3 millions en 1963) et nos exportations 1,77 million de tonnes (1,53 million).

Il convient de préciser que ce sont les premiers mois de l'année qui ont enregistré de gros déficit de la balance commerciale alors que ce déséquilibre s'est sensiblement ralenti au cours du quatrième trimestre. Cette constatation indique que l'effet des mesures anticonjoncturelle a commencé à se faire sentir également sur notre commerce extérieur.

Si le déficit de la balance commerciale de la Suisse n'a cessé de grandir au cours des quatre dernières années, c'est indubitablement dû au déséquilibre de nos échanges avec le Marché commun surtout et, dans une moindre proportion avec nos partenaires de l'Association européenne de libre-échange. Seul l'excédent de nos échanges avec le reste du monde nous a permis de réduire dans une faible mesure le grave déficit de notre commerce européen. Voici d'ailleurs, en millions

de francs, le tableau du solde de notre commerce avec chacune de ces trois parties du monde :

	1964	1963
AELE	— 87,8	— 59,1
CEE	— 4748,0	— 4254,3
Outre-mer	+ 756,6	+ 765,7
	— 4079,2	— 3547,7

La discrimination tarifaire qui frappe nos produits à l'entrée du Marché commun com-

mence à apparaître dans la statistique de notre commerce extérieur. C'est dire que la CEE est une réalité. La Fédération des Chambres de commerce ouest-allemande note, en effet, que l'imbrication des économies des six pays du Marché commun en est arrivée au point où une rupture de cette communauté serait désastreuse, même pour les intérêts nationaux des pays membres. En 1964, les Etats membres de l'AELE nous ont acheté pour 381 millions de francs de plus qu'en 1963 (+20 %), tandis que les pays de la



CEE ne nous ont acheté que pour 222,2 millions de plus que l'année précédente (+ 5 %). La CEE reste encore, et de loin, notre meilleur client : elle a absorbé, en 1964, 40,5 % de nos exportations. Mais cette proportion s'est réduite de 1,8 % en une année. De son côté, l'AELE augmente régulièrement sa part dans nos exportations. La proportion était de 19,5 % en 1964 contre 17,8 % en 1963. Du côté des importations, le phénomène est semblable. Cette situation, surtout en ce qui concerne la CEE, va poser à l'économie suisse des problèmes assez graves dans le domaine de la concurrence sur les marchés étrangers.

La Suisse étant un petit pays, pauvre en matières premières et largement dépendant de l'étranger pour son approvisionnement en combustibles et en denrées alimentaires, il est clair que le déficit de notre balance commerciale représente en soi un phénomène traditionnel. Mais c'est l'ampleur de ce déficit et son taux d'accroissement qui sont des symptômes inquiétants. Il est déjà certain que le rendement de nos capitaux à l'étranger et nos recettes invisibles (tourisme, assurance, etc.) ne suffiront pas à combler notre déficit commercial et que notre balance des revenus accusera un déficit d'un montant probable de 2 milliards de francs.

Certains secteurs particuliers de notre économie font ressortir des chiffres records intéressants. Ainsi, notre industrie horlogère a exporté, en 1964, 52 340 300 montres d'une valeur de 1630,8 millions de francs. Pour 1963, ces chiffres étaient de 50 878 000 pièces d'une valeur de 1497,9 millions de francs.

L'importation de voitures automobiles vient également d'atteindre un nouveau sommet bien caractéristique de la conjoncture. C'est au total 157 656 véhicules qui ont été importés l'an passé, contre 143 846 une année auparavant, d'où augmentation de 9,6 % contre 4,2 % en 1963. Les principaux pourvoyeurs sont l'Allemagne (46,6 %), l'Angleterre (19,5 %) et la France (14,9 %). Relevons, comme particularité pour le mois de décembre dernier, l'importation des premières dix voitures japonaises. Il sera intéressant de suivre le développement à venir de ce nouveau fournisseur.

Bien sûr que, face au développement général, les recettes fiscales de la Confédération marquent aussi un record en franchissant allégrement le seuil des 4 milliards pour s'élever à 4482 millions de francs, contre 3628 millions en 1963. De son côté, le service des chèques postaux voit l'effectif des titulaires atteindre le chiffre de 332 081, en augmentation de 9638 au cours de l'an dernier, et son mouvement total le niveau record de 312 milliards de francs, en augmentation de 34 milliards ou de 12,3 %. L'avoir des titulaires de comptes s'élevait, à fin décembre dernier,

à 3512,7 millions, de quoi parler d'un institut financier de première grandeur.

En bref, on peut conclure que de puissantes forces expansives subsistent à l'état latent dans notre économie qui reste surchargée. Bien que les rentrées de commandes semblent diminuer dans diverses branches, il n'en demeure pas moins comme mesure essentielle de ramener notre activité à un niveau adapté à notre potentiel naturel.

Marché de l'argent et des capitaux

Les manipulations monétaires habituelles de fin d'année des banques et des entreprises financières ont légèrement desserré le marché des capitaux. Il faut penser cependant que cette amélioration des liquidités n'est que passagère comme cela se produit chaque année à cette époque. D'autre part et en considération de la demande toujours aussi forte des crédits, de la formation encore insuffisante de l'épargne et de la limitation officielle des émissions, le succès des emprunts publics placés en janvier de cette année ne permet non plus pas pour autant de déduire que le marché des capitaux puisse bénéficier d'une liquidité durable. D'ailleurs, le succès des emprunts doit être attribué au taux particulièrement attractif. Le taux de 5 % qu'ont offert les entreprises électriques était encore impensable il y a quelque deux ans. Il a eu l'effet d'un stimulant. Mais il faut songer que des émissions pour 708 millions ont déjà été autorisées pour le premier semestre de 1965, ce qui va éponger sensiblement le marché. Et l'on ne doit pas oublier que la source autrefois abondante du Fonds de compensation de l'AVS est actuellement tarie.

Les gros besoins de fonds auxquels a dû faire face le marché se sont concrétisés spécialement l'an dernier dans le secteur des emprunts publics. Les émissions d'emprunts suisses ont épongé 2636,8 millions de francs en 1964 contre 2286,7 millions l'année précédente. En revanche, les émissions d'emprunts étrangers n'ont prélevé que 383 millions (13 % du total) contre 588,1 millions une année auparavant. Si l'on ajoute les 567,8 millions des émissions d'actions suisses et si l'on retranche les 134,1 millions de conversions et les 428,8 millions de remboursements, c'est un prélèvement net de 3024,7 millions qui a été demandé au marché des capitaux en 1964 contre 2799,3 millions l'année précédente.

Il convient de préciser une fois le rôle utile des emprunts étrangers placés en Suisse. Limités aux possibilités normales du pays, ils sont bénéfiques pour l'ensemble de l'économie. Pauvre en matières premières, la Suisse se trouve contrainte d'offrir ses services en contrepartie des achats qu'elle fait

à l'étranger. Au nombre des services, les transferts de capitaux revêtent une importance particulière. Ils constituent un poste actif substantiel dans notre balance des revenus. En outre, cette exportation de capitaux ouvre des possibilités d'exportations de marchandises. Enfin, ces emprunts étrangers jouent un rôle régulateur sur le marché suisse. Le record de ces placements de un milliard de francs durant l'année pléthorique en capitaux que fut 1961 — soit 48 % de la valeur totale des emprunts publics — en est un exemple frappant.

L'amélioration de la liquidité a stoppé pour le moment la hausse des taux. Actuellement, la situation fait preuve de stabilité, surtout sur le marché de l'argent, c'est-à-dire à court et moyen terme. Les conditions sont, en revanche, légèrement moins favorables pour les souscripteurs d'emprunts à long terme. Ainsi, l'emprunt de la Centrale des lettres de gage et celui de la Caisse Hypothécaire de Berne ont été lancés tout dernièrement à 4 1/2 % alors qu'en général les communautés de droit public offraient déjà 4 3/4 % depuis quelque temps. Il faut dire, il est vrai, que les conditions des deux emprunts susmentionnés étaient assorties d'un prix d'émission qui compensait en partie le taux de 1/4 % inférieur. Par exemple, pour la CHB, ce prix d'émission était de 98,40 % + 0,60 %, moitié du droit de timbre, alors que les emprunts offerts à 4 3/4 % étaient généralement placés au prix d'émission de 101 %.

L'échéance de fin d'année a marqué l'adaptation des taux de l'épargne et des hypothèques à la situation nouvelle sur le marché. C'est ainsi que le taux moyen de l'épargne dans les banques cantonales a passé de 2,98 % en décembre à 3,17 % en janvier. Pour les mêmes périodes, celui des hypothèques de premier rang s'est élevé de 4,15 à 4,25 %. Ce dernier taux toutefois est resté à 4,19 % pour les prêts à l'agriculture et en faveur des logements à bon marché. Dans le secteur des hypothèques, si le taux des nouvelles affaires est de 4 1/4 %, la généralisation de cette condition aux anciens prêts de premier rang n'est qu'une question de temps. En effet, au fur et à mesure du renouvellement des obligations de caisse au nouveau taux élevé de 4 1/2 %, des charges nouvelles sont imposées qui conduiront à l'adaptation précitée.

Pour nos Caisses Raiffeisen

Nous nous dispensons, cette fois, de longs commentaires à l'attention des organes dirigeants. Ces derniers s'en référeront aux directives données dans nos chroniques de janvier et de février, ainsi qu'aux instructions contenues dans la circulaire du 17 décembre 1964 de la Direction de l'Union. Aucun événement notable n'a marqué la situation depuis lors.

Premier sourire du printemps

*Tandis qu'à leurs œuvres perverses
Les hommes courent haletants,
Mars, qui rit, malgré les averses,
Prépare en secret le printemps.*

*Pour les petites pâquerettes,
Sournoisement lorsque tout dort,
Il repasse des collerettes
Et cisèle des boutons d'or.*

*Dans le verger et dans la vigne,
Il s'en va, furtif perruquier,
Avec une bouppe de cygne,
Poudrer à frimas l'amandier.*

*La nature au lit se repose ;
Lui, descend au jardin désert
Et lace des boutons de rose
Dans leur corset de velours vert.*

*Tout en composant des solfèges
Qu'aux merles il siffle à mi-voix,
Il sème aux prés les perce-neige
Et les violettes aux bois.*

*Sur le cresson de la fontaine
Où le cerf boit, l'oreille au guet,
De sa main cachée il égrène
Les grelots d'argent du muguet.*

*Sous l'herbe, pour que tu la cueilles,
Il met la fraise au teint vermeil,
Et te tresse un chapeau de feuilles
Pour te garantir du soleil.*

*Puis lorsque la besogne est faite,
Et que son règne va finir,
Au seuil d'avril tournant la tête
Il dit : « Printemps, tu peux venir ! ».*

Théophile Gautier « Emaux et Camées »

Bon anniversaire à notre président du Conseil de surveillance !

Le 5 février dernier, le distingué président de notre Conseil de surveillance, M. René Jacquod, conseiller national, a fêté son 60^e anniversaire. Nous lui présentons — dans notre publication mensuelle malheureusement avec quelque retard — les vœux les plus cordiaux de bonheur et de prospérité du mouvement Raiffeisen suisse tout entier. Nous espérons que notre jubilaire pourra, durant de nombreuses années encore, consacrer force, temps et capacités à sa tâche, absorbante et pleine de responsabilités, mais combien belle au sein de notre grande organisation nationale.

M. Jacquod, issu d'une famille bas-valaisanne, a grandi dans le chalet paternel de Bramois, entouré d'une part de la chaude affection des siens et côtoyant d'autre part, dans son village natal, une population simple et laborieuse. Il n'est point étonnant dès lors que toute son attitude, sa pensée et ses actes fussent empreints par la suite de cet esprit romand propre aux Valaisans du Bas ! Simplicité, chaleur humaine toute naturelle, amabilité, serviabilité, amour patriotique, ténacité dans la lutte pour l'existence et pour la famille et un charme irrésistible lui tracent en toutes circonstances la voie devant le mener à son prochain.

Instituteur de profession, il enseigna pendant 5 ans à Sion. Actuellement, M. Jacquod est secrétaire d'organisations professionnelles. Depuis plusieurs décennies déjà, il participe activement à la gestion de la Caisse



locale en qualité de président du Conseil de surveillance ; depuis 1931, il dirige également le secrétariat de la Fédération des Caisses de crédit mutuel du Valais romand. En 1957, il fut appelé au Conseil de surveillance de l'Union, succédant ainsi au papa Puippe au sein des organes supérieurs. Lors de l'assemblée du jubilé de 1963, à Saint-Gall, le conseiller national Jacquod se vit élire à l'unanimité à la présidence du Conseil de surveillance de l'Union, charge qu'il revêt depuis lors avec la plus grande des compétences.

Mais la confiance dont il jouissait auprès de ses semblables ne tarda point à lui ouvrir les portes de la chose publique. Depuis des dizaines d'années, il appartient au Grand Conseil valaisan dont il présida d'ailleurs les destinées en 1963/64 ; en 1952, il fut élu au Conseil national où il collabore dans de nombreuses commissions.

En sa qualité de Bas-Valaisan, le conseiller national Jacquod connaît la valeur inestimable de la coexistence et de la solidarité confédérales d'hommes de langues et de cultures différentes. Et cet esprit dont toute sa personnalité et son savoir sont imprégnés, a fait sentir son influence jusque dans ses relations avec les organes dirigeants de l'Union et avec tout le mouvement Raiffeisen suisse.

Nous vous réitérons, M. le conseiller national, au nom des organes supérieurs de l'Union et sans doute aussi au nom de notre organisation tout entière, les vœux les plus sincères et les plus chaleureux à l'occasion de votre 60^e anniversaire, en vous remerciant de tous les précieux services que vous avez déjà rendus à notre cause.

Dir. A. E., dr en droit.

Idées directrices Solidarité : l'aide aux pays en voie de développement

Il nous incombe de participer, dans la mesure de nos forces, à la tâche qui est vraiment la plus importante de notre siècle, l'aide aux pays en voie de développement, pour laquelle les Nations Unies et leurs organisations spécialisées assument de lourdes responsabilités. Nous devons être conscients du fait que dans cette œuvre si complexe et de si longue haleine les revers et les déceptions ne manqueront pas à côté des succès. Malgré cela, nous ne devons pas nous décourager. Cette tâche doit être menée à bien, et cela pas seulement dans l'intérêt des peuples économiquement défavorisés, mais dans notre intérêt bien compris et dans celui du monde entier. Du côté occidental, il faut qu'en plus de la volonté d'aider nous nous efforcions d'appeler à leurs propres responsabilités les gouvernements des pays en voie de développement et leurs classes possédantes. Rien n'a été plus néfaste au progrès dans ce domaine que la fusion de la coopération technique avec la rivalité politique entre l'Est et l'Ouest. La Conférence pour le commerce et le développement qui vient de se terminer à Genève nous a clairement fait voir les dangers des exigences des pays en voie de développement, exigences qui furent alimentées par cette rivalité. Sur ce plan justement la Suisse a une tâche spéciale à remplir. Son aide doit être apolitique, réaliste et conçue comme une véritable collaboration avec le partenaire.

Extrait de la conférence du conseiller fédéral Wahlen à l'Assemblée des « Rencontres Suisses » à l'Expo 64.

Extraits des délibérations des organes dirigeants de l'Union

(Séance des 4/5 février 1965)

Réunis sous la présidence de M. Gall Eugster, D^r en médecine vétérinaire, les Conseils d'administration et de surveillance de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel ont tenu leur première séance de l'année. Les délibérations ont porté sur les objets suivants :

1. La Caisse de Mezzovico-Vira TI, récemment fondée, a été admise au sein de l'Union. Cette fondation porte à 1001 le nombre total des institutions affiliées à l'Union et à 7 celui des Caisses créées en 1964.

2. Le directeur P. Schwager présente les comptes de la Caisse centrale, arrêtés au 31 décembre 1964, ainsi qu'un rapport détaillé sur le cours des affaires durant l'exercice écoulé. La somme du bilan, en augmentation de 39,389 millions de francs, a atteint 578,978 millions. La majeure partie de cette progression est due à l'accroissement des avoirs des Caisses affiliées qui se sont élargis de 34,8 millions pour s'élever à 487,1 millions. Parmi les actifs, les titres enregistrent une augmentation à plus de 200 millions de francs, alors que les placements hypothécaires se montent à 166 millions et les avances aux corporations de droit public à 55,7 millions de francs. Le bénéfice net se chiffre à fr. 1 442 418.76 contre fr. 1 268 157.09 l'année précédente. Il est proposé à l'assemblée générale de le répartir comme suit :

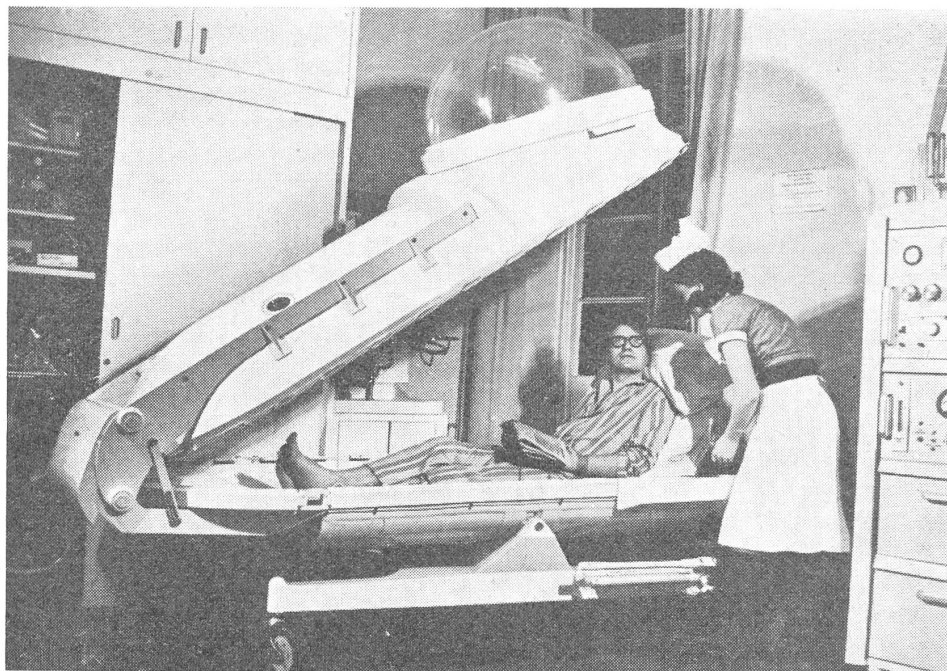
fr. 900 000.— pour le paiement d'un intérêt augmenté de 4 à 4 1/2 % sur les parts sociales

fr. 500 000.— à verser au fonds de réserve
fr. 42 418.76 à reporter à compte nouveau.

Les membres des organes de l'Union, unanimes, expriment leur satisfaction quant aux résultats de l'activité de la Caisse centrale.

3. M. René Jacquod, conseiller national et président du Conseil de surveillance, fait un rapport circonstancié sur les contrôles et expertises effectués l'année dernière. Il confirme en résumé l'excellente impression que le Conseil a recueilli de l'activité de la Caisse centrale et de l'Office de revision.

4. Il appartient au directeur A. Edelmann, D^r en droit, de rapporter en détail sur la situation du mouvement Raiffeisen en Suisse et sur l'activité de l'Office de revision en 1964. Il se plaît à relever que le programme de revision de l'exercice écoulé a pu, derechef, être exécuté intégralement. Les mem-



A l'hôpital Westminster à Londres vient d'être mis service un tout nouveau lit permettant de traiter les malades par l'oxygène sous pression, utilisé avec succès dans certaines affections cardiaques et dans les cas d'empoisonnement par l'oxyde de carbone.

bres des organes centraux se déclarent satisfaits des résultats généralement bons à très bons obtenus au cours des expertises. Quelques cas isolés ne répondant pas pleinement aux exigences statutaires font l'objet d'un examen minutieux ; les mesures jugées opportunes sont prises.

5. Des crédits d'un montant global de fr. 9 448 000.— accordés aux Caisses affiliées en novembre et décembre 1963 sont sanctionnés.

6. Les dirigeants de l'Union se font ensuite renseigner sur l'activité déployée en 1964 par les différents services auxiliaires de l'Union telles que la Coopérative de cautionnement, le secrétariat, etc.

7. Eu égard à la hausse constante des frais d'impression, les prix des abonnements aux publications mensuelles de l'Union sont fixés comme suit :

a) *Schweizer Raiffensbote* :

Abonnements obligatoires	fr. 7.—
» facultatifs	fr. 4.—
» privés	fr. 7.—

b) *Le Messager Raiffeisen* :

Abonnements obligatoires	fr. 6.—
» facultatifs	fr. 4.—
» privés	fr. 7.—

c) *Il Messagero Raiffeisen* :

Abonnements obligatoires	fr. 5.—
» facultatifs	fr. 3.—

8. Les comptes annuels de la Caisse de retraite et de l'assurance-épargne de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel sont présentés par le directeur P. Schwager. Ils affichent une fortune totale de fr. 5 157 124.75, en augmentation de fr. 332 558.— par rapport à l'exercice précédent. Les organes supérieurs de l'Union approuvent également la revision des statuts décidée par l'assemblée générale des membres de la Caisse de retraite.

9. Le décompte de l'économat est, lui aussi, ratifié. Durant la période de gestion 1963-1964, ce service a expédié aux Caisses affiliées 10 606 colis de matériel (formules, etc) pour une valeur globale de fr. 294 621.—.

10. Le directeur A. Edelmann renseigne en détail les membres des deux Conseils sur l'effectif et l'état du personnel de l'Union. Les dirigeants expriment leur reconnaissance et les remerciements les plus vifs pour le zèle et la conscience professionnelle témoignée par chacun.

11. Les organes supérieurs constatent que les préparatifs pour le Congrès annuel qui aura lieu à Genève les 22 et 23 mai prochains sont en cours. Ils apprennent avec un plaisir tout particulier que M. Wilhelm Röpke, D^r en sciences économiques et professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Internationales à Genève, participera à notre manifestation en qualité d'orateur du jour.

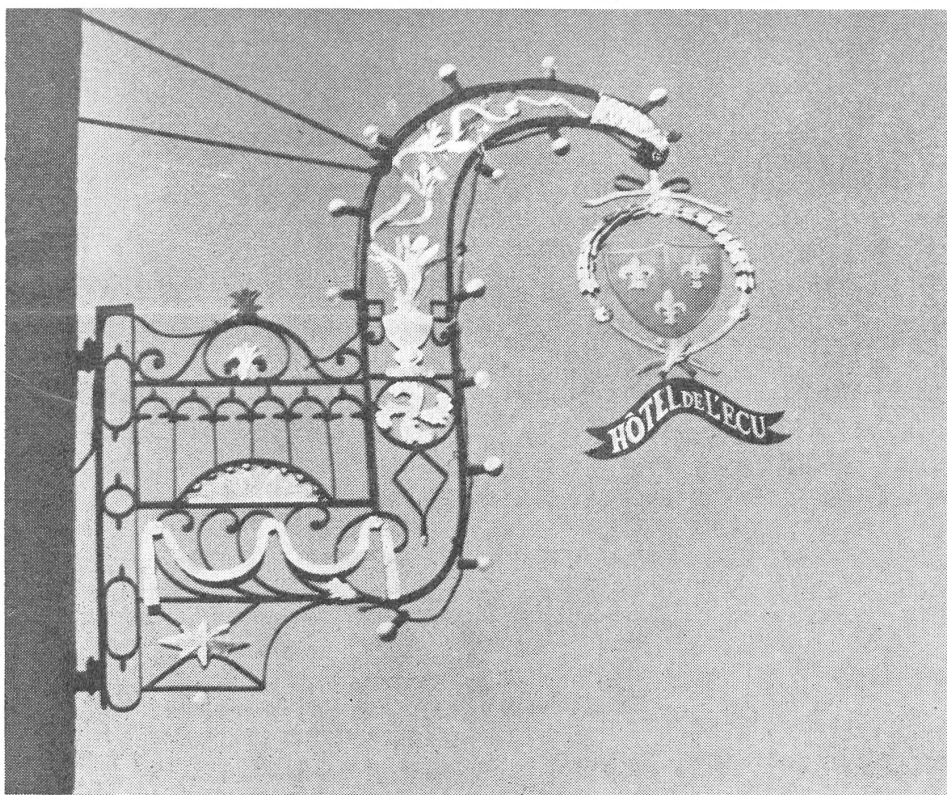
12. Les deux directeurs font un exposé circonstancié sur la situation sur le marché de l'argent et des capitaux, ainsi que sur l'évolution probable des taux d'intérêts en 1965.

Les assises de la Fédération neuchâteloise

« Le Val de Ruz est comme une grande corbeille allongée dont une anse est à Boudevilliers, l'autre à Clemesin. Et, dedans, de bons pains frais, odorants, qui sont des villages. Tout n'y est que cultures et moissons. Les bords de la corbeille sont des forêts vigoureuses. » C'est ainsi que notre chantre neuchâtelois, Jules Baillods, situe ce coin du pays de Neuchâtel, si souriant, si gai et si varié d'une saison à l'autre.

C'est dans l'anse à l'ouest de Boudevilliers que se sont réunis, le 5 décembre dernier, les délégués des Caisses Raiffeisen du canton pour jeter un regard dans l'administration de nos Caisses Raiffeisen. Coffrane pour la partie administrative et les Geneveys-sur-Coffrane pour la partie récréative, ont accueilli nos gens du Bas, ceux des Vallées et de la Montagne.

collaboration ainsi que pour sa présence à notre congrès. Il souligne encore, par des paroles de circonstance, la présence du conseiller d'Etat J.-L. Barrelet, un ami de nos Caisses, celle de M. André Perrenoud, ingénieur agronome au Département de l'Agriculture, rédacteur de « Campagnes et Coteaux » et des délégués des autorités communales des Geneveys-sur-Coffrane, Montmollin et Coffrane, villages situés dans le cercle d'activité de la Caisse de Coffrane. M. Jacques Béguin, président du Grand Conseil et de la Société cantonale d'agriculture et de viticulture, releva encore notre assemblée par sa présence. Comme l'a si bien souligné le président Urfer, c'est avec une légitime fierté que nous avons accueilli M. Béguin, simple agriculteur appelé à la tête de la plus haute assemblée du canton.



Une belle enseigne à Bulle.

Si les représentants de chaque Caisse ont leur caractère différent, « on les retrouve cependant semblables à l'ouvrage, autour d'une table, à la salle de vote, aux assemblées, à la montagne, à l'église, aux fêtes », dit encore Jules Baillods.

En prélude, M. Paul Jacot, au nom de la Caisse de Coffrane, souhaita par des paroles fort heureuses, la bienvenue aux 169 délégués représentant 32 Caisses des 33 du canton. Puis, M. Pierre Urfer, vétérinaire à Fontainemelon, notre président cantonal toujours si dévoué, remercia Coffrane pour son accueil si cordial et l'Union Suisse pour son utile

Le procès-verbal du congrès de 1963, tenu par le secrétaire, M. Jâmes Jacot (Le Locle) et relatant les péripéties du jubilé de notre fédération, fut accepté sans opposition.

Après la nomination des scrutateurs, notre trésorier cantonal, M. Roger Hügli (Colombier), présenta la situation financière. La section vérificatrice du Locle se fit un plaisir de proposer l'adoption des comptes de 1963 avec décharge aux organes responsables, ce qui fut fait à l'unanimité.

M. Pierre Urfer situa l'activité de la Fédération par un rapport circonstancié. Son tour d'horizon et les commentaires l'accompagnant

furent très remarquables. Ce rapport fort applaudi, traita de la mission qui échoit aux Caisses Raiffeisen, mission dont le but est de servir la collectivité agricole et artisanale. Notre devoir est de lutter contre la surchauffe qu'accompagne inévitablement la spéculation, son corollaire. Nous ne devons pas oublier qu'il n'existe pas seulement, entre les hommes, que des relations matérielles mais considérer que celles morales sont supérieures. L'esprit de lucre régnant actuellement ne favorise-t-il pas l'éloignement entre les individus.

Après la désignation de la Caisse vérificatrice des comptes de l'exercice 1964 (Lignières) et la fixation de la cotisation, le président Urfer appelle les jubilaires pour leur remettre le portefeuille, hommage de la Fédération pour leur dévouement et leur activité. Les heureux bénéficiaires sont :

MM. Henri Blandenier, Les Brenets,
Marcelin Matthey, La Brévine,
Wilhelm Jeannin, La Brévine,
Emile Orsat, La Brévine,
Pierre Chollet, Boudevilliers,
Marcel Richard, Coffrane.

Ces jubilaires ont droit à toute notre reconnaissance.

L'Union Suisse avait délégué à nos assises M. Bucheler, une vieille connaissance de nos comités. N'a-t-il pas assisté à la fondation de plus d'une de nos Caisses ? Après avoir souligné les progrès du raiffeisenisme dans notre canton, il aborda la question des taux et mit en relief l'unité de ceux-ci dans nos banques rurales eu égard à nos divers clients. Puis, il rompit une lance en faveur de l'épargne scolaire et du « carnet d'épargne du débiteur » permettant à chacun de nos clients de déposer sur livret, à époques régulières, les fonds nécessaires pour la libération à l'échéance, des engagements financiers souscrits.

La discussion qui suivit démontra non seulement l'intérêt des organes dirigeants de nos Caisses à la gestion de leur petite banque mais aussi aux problèmes économiques du pays.

Pour clore cette séance, M. Barrelet, conseiller d'Etat, tout en soulignant les bienfaits de notre action, passa en revue les grands problèmes du jour, en particulier celui de la surchauffe. Il mit en relief le rôle de l'épargne, de l'octroi des crédits de construction et d'exploitation à la lumière de cette surchauffe.

Après avoir dégusté l'apéritif offert par les autorités communales du lieu, les délégués se rendirent à l'Hôtel des Communes aux Geneveys-sur-Coffrane, où le repas de fête leur fut excellemment servi. Ce repas fut agrémenté par les productions du Chœur d'Hommes et de l'Eglantine, groupe de jeunes accordéo-

nistes costumés. Merci à ces talentueux amateurs pour les agréables moments passés.

Au cours de cette partie récréative, notre président du Grand Conseil, *M. Jacques Béguin*, souligna le rôle de nos Caisses dans la paysannerie. Son exposé si vivant fut apprécié par les participants qui ne ménagèrent pas leurs applaudissements.

Cette journée cantonale des raiffeisenistes fut un réel succès. Chacun en emporta d'utiles enseignements.

Nous ne pourrions terminer cette brève notice sans remercier les autorités communales, les organisateurs de cette manifestation, le tenancier de l'Hôtel des Communes qui surent recevoir leurs hôtes.

Le congrès de Coffrane nous laissera un beau souvenir. J. J.

Les banques régionales suisses créent un organisme commun

Jusqu'à maintenant, les banques régionales ont assuré le financement de leurs opérations de crédit à long et moyen termes, principalement par l'émission de bons de caisse, par les dépôts d'épargne, ainsi que par des emprunts auprès de la Banque des Lettres de gage.

A l'instar d'autres établissements qui ont de plus en plus fait appel, ces derniers temps, au marché des capitaux, les banques régionales se voient à leur tour amenées à agir de même pour répondre aux besoins de leur clientèle.

Après de nombreux travaux préparatoires, cinquante-six banques, dont les bilans réunis totalisent environ 7 milliards de francs, ont fondé la Centrale d'émissions de Banques régionales suisses, en la forme d'une société coopérative. La société a pour but de procurer des fonds aux banques qui lui sont affiliées, en émettant des emprunts par obligations, en son propre nom, mais d'ordre et pour compte des dites banques. Elle ne fait pas d'opérations bancaires et ne recherche aucun profit. Le montant du capital social n'est pas limité. Il s'élève actuellement à 6,6 millions de francs.



† Edmond Ramu

Ancien maire et ancien président de la Caisse Raiffeisen de Dardagny GE

Ancien président de la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel

Membre du Conseil d'administration de l'Union suisse

Le vendredi 26 février est décédé un citoyen dévoué à sa commune, à son pays, un méritant raiffeiseniste dont l'activité généreuse avait débordé du cadre local pour s'étendre au canton, voire à la Suisse romande et même à la Suisse tout entière. Brûlant du désir de rendre service malgré une santé qui l'obligeait à de sévères ménagements, il a été terrassé par une crise cardiaque en pleine activité alors qu'il faisait un exposé en assemblée générale annuelle de la Chambre genevoise d'agriculture à Genève même.

Par la mort d'Edmond Ramu, on se rend compte de la place qu'il tenait dans les différentes organisations genevoises touchant à l'agriculture et à la viticulture, et combien sont nombreux ceux qui ont bénéficié de son dévouement, de son expérience, de son jugement sain et loyal. Homme de la terre, vigneron, il militait avec foi et ardeur dans tous les milieux ruraux.

Citoyen de Dardagny, il fut étroitement associé, durant nombre d'années, à la direction de sa chère commune. Après avoir siégé au Conseil municipal, il fut adjoint au maire de 1939 à 1947, puis maire lui-même jusqu'en 1951 alors que, pour raison de santé

déjà, il dut décliner le renouvellement de son mandat.

Si Edmond Ramu se trouvait à la pointe de tous les mouvements pour la défense des ruraux, il eût été étonnant de ne pas le trouver aussi parmi les militants du mouvement raiffeiseniste genevois. En 1932, il fait partie de l'équipe des fondateurs de la Caisse Raiffeisen de Dardagny et se voit confier l'honneur d'en présider les destinées, mandat qu'il remplit avec une brillante distinction au cours des trente premières années d'existence de cette institution devenue l'une des plus importantes du canton.

Sa foi en les idéaux du crédit rural coopératif le poussait à vouer ses forces et son cœur au service d'un cercle plus vaste que sa commune. C'est ainsi qu'en 1937, il fut élu membre du comité de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen, fédération qu'il eut l'honneur de présider de 1956 à 1960, déclinant ensuite le renouvellement de son mandat, obligé qu'il était par une santé déficiente. On se souvient de l'indépendance de jugement, de la largeur d'idées et du sens humain dont il fit preuve dans l'exercice de cette fonction, mais surtout aussi de sa droi-

Imprimerie
Favre & Favre sa
Maupas 7
1000 Lausanne



Pensez à temps au reboisement!

Ne laissez pas envahir les espaces déboisés par les mauvaises herbes, replantez-les au plus vite, vous obtiendrez de bons résultats. Les plantations d'automne réussissent très bien depuis des années et peuvent être vivement recommandées.

Je vous livre des plants forestiers sains et vigoureux de bonnes provenances.

Vous pouvez utiliser les terrains peu rentables pour la culture profitable des arbres de Noël. Le prix de 100 jeunes épicéas de 25/50 cm. de hauteur est de Fr. 28.— (juste indiqués pour terrains débarrassés de mauvaises herbes) livrés franco votre domicile.

Il faut compter environ 140 pièces par are. Temps de culture : 5 à 6 ans environ.

Demandez mon prix courant ou commandez de suite.

Pépinières forestières Stämpfli, 3054 Schüpfen
Tél. (031) 67 81 39



A. JAEGGI, 4565 Recherswil | SO

propr. H. von Arx-Jaeggi

PÉPINIÈRES FORESTIÈRES

offre des

Plantes forestières

de diverses provenances; à planter dans le Jura, plateau et préalpes. — Votre commande faite à temps vous assure la meilleure provenance conforme à votre domicile. — Grâce à nos grandes cultures propres vous aurez une excellente qualité fraîche à un prix très avantageux. Une visite sans engagement de nos pépinières forestières vaut la peine; ou demandez notre prix-courant.

Tél. 065 / 4 64 25 ou 4 69 17



ture et de sa fidélité sans faille dans la défense des principes des pionniers.

Les mérites d'Edmond Ramu furent consacrés, sur le plan national, par le Congrès Raiffeisen de Lucerne en 1948 lorsqu'il fut appelé à siéger au sein des organes centraux, c'est-à-dire plus spécialement du Conseil de surveillance de l'Union Raiffeisen suisse. Il en fut un des membres assidus, au jugement sûr et pondéré, jusqu'en 1957 où les délégués du Congrès de Berne l'élirent membre du Conseil d'administration de l'Union.

Les funérailles d'Edmond Ramu furent l'occasion d'un émouvant hommage de la population de Dardagny et de la campagne genevoise à l'un de ses dévoués serviteurs. Des voix autorisées relevèrent ses mérites devant une foule émue. En s'associant aux nombreuses délégations des différentes autorités ainsi qu'aux multiples organisations qui bénéficièrent des services du défunt, les organes centraux de l'Union, représentés par le président et le vice-président du Conseil d'administration, MM. Gall Eugster et Sa-

muel Chevalley, ainsi que par le directeur de l'Office de revision, M. A. Edelmann, avaient tenu à rendre un suprême hommage à celui qui fut un raiffeiseniste convaincu.

Cette manifestation de vive sympathie fut le témoignage du souvenir que laisse dans les cœurs l'homme qui a œuvré dans l'oubli de soi pour le bien de son prochain. Elle doit être un baume pour la famille en deuil à laquelle nous exprimons encore les sincères condoléances des raiffeisenistes suisses.

Fx

Mastic

Bärtschi

60 ans de succès

Mastic

plastique

en tablettes de 500 gr.
en vente partout



QUELLE QUE SOIT VOTRE TRONCONNEUSE— LES CHAINES, LAMES ET PIGNONS "OREGON" SONT VOTRE MEILLEURE GARANTIE DE RENDEMENT INEGALE

Les bûcherons du monde entier savent qu'il n'y a rien de comparable aux chaînes, lames et pignons "OREGON" pour une coupe continue et sans accroc.

Ces résultats supérieurs proviennent de la qualité insurpassée qui préside à la fabrication de tous les

produits "OREGON" par OMARK, le plus grand fabricant du monde de chaînes et accessoires pour tronconneuses.

Tirez le maximum de votre scie. Informez-vous des produits "OREGON" auprès de votre marchand et vous achèterez ce qu'il y a de mieux!

CHAINES "OREGON"—MICRO-BIT, MICRO-GUARD, CHIPPER
GUIDE-LAMES "OREGON" • PIGNONS "OREGON"
ACCESSOIRES D'AFFUTAGE ET D'ENTRETIEN "OREGON"

OMARK INTERNATIONAL, LTD.

REPRÉSENTÉ EN SUISSE PAR:
CUHAT & CO., ZÜRICH 2, TÖDISTRASSE 65



Bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1964

Actif		fr.	Passif		fr.
Caisse :		fr.			
a) Espèces	4 962 964.54		Engagements en banque à vue	1 010 684.—	
b) Virements B.N.S.	14 193 329.59		Autres engagements en banque	600 000.—	
c) Chèques postaux	4 011 159.50	23 167 453.63	Avoirs des Caisses affiliées :	fr.	
Coupons		17 612.35	a) à vue	158 660 554.—	
Avoirs en banque à vue		419 170.57	b) à terme	328 449 000.—	487 109 554.—
Autres avoirs en banque		33 360 000.—	Créanciers :		
Crédits aux Caisses affiliées		39 270 404.15	a) à vue	11 625 571.19	
Portefeuille des effets de change		28 802 182.82	b) à terme	1 061 352.75	12 686 923.94
Comptes courants débiteurs sans garantie spéciale (Fédérations coopératives et entreprises électriques)		12 381 379.70	Caisse d'épargne		25 810 994.24
Comptes courants débiteurs gagés (dont fr. 7 576 435.— avec garantie hypothécaire)		9 584 183.07	Comptes de dépôts		3 320 751.32
Avances et prêts à terme gagés (dont fr. 1 744 866.— avec garantie hypothécaire)		3 520 942.—	Obligations de caisse		13 030 500.—
Crédits en compte courant et avances aux corporations de droit public		55 690 545.31	Emprunts auprès de la centrale d'émission de lettres de gage		4 000 000.—
Placements hypothécaires		166 102 044.81	Chèques et dispositions à court terme		60 000.—
Fonds publics et titres		201 668 012.—	Autres passifs :		
Immeubles (bâtiments de l'Union, estimation fiscale de fr. 1 243 600.—)		1 100 000.—	a) Intérêts échus d'obligations.	25 303.—	
Autres immeubles (estimation fiscale de 873 400 francs)		600 000.—	b) Intérêts courus, etc.	281 244.35	
Autres postes de l'actif :			c) Intérêts des parts sociales	900 000.—	1 206 547.35
Intérêts transitoires, etc.		3 294 443.20	Fonds propres :		
		<u>578 978 373.61</u>	a) Parts sociales versées *	21 000 000.—	
			b) Réserves	9 100 000.—	
			c) Pertes et profits	42 418.76	30 142 418.76
				<u>578 978 373.61</u>	

* Avec 21 000 000 francs, obligation d'effectuer des versements supplémentaires conformément à l'art. 9 des statuts et compte tenu des réserves, le capital total de garantie s'élève à 51 000 000 francs.
Avals et cautionnements : fr. 13 703 721.53.

Compte d'exploitation pour 1964

Produits	fr.	Charges	fr.
Solde reporté de l'exercice précédent	12 279 364.10	Intérêts passifs	14 281 251.55
Intérêts actifs	147 409.25	Organes de l'Union et personnel de la Caisse centrale	786 935.30
Commissions	670 889.36	Frais généraux et de voyage de l'Office de révision	1 004 695.85
Produit du portefeuille des effets de change	4 701 413.60	Contributions à la Caisse de retraite et à l'assurance-épargne	88 189.85
Produit du portefeuille des titres	1 547.40	Frais de bureau, ports, téléphones, congrès, etc.	
Emoluments de révision	329 157.30	Impôts et droit de timbre	143 492.86
	<u>18 177 938.10</u>	Entretien des immeubles	407 129.93
		Amortissement sur mobilier	23 824.—
		Bénéfice	1 177 938.10
			<u>18 177 938.10</u>
Propositions concernant la répartition du bénéfice disponible			
Intérêts aux parts sociales : 4 1/2 % de fr. 20 000 000.— *	900 000.—		
Versement au fonds de réserve	500 000.—		
Report à compte nouveau	42 418.76		
	<u>1 442 418.76</u>		

* Les autres 1 000 000 francs de parts sociales qui figurent au bilan n'ont été libérés que le 31 décembre 1964 et n'auront droit à l'intérêt qu'à partir de 1965.